

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Nomexy

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de la convocation : 07 juillet 2020

Date d'affichage : 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Martine BOULLIAT, maire.

Présents : BARGAS Xavier, BEGIN Denis, BOULANGER Fanny, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, CUNY Anthony, DUSSAULX Daniel, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, KLINGER Séverine, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, SAUVEGET André, STOTE Daniel, THOMASETTE Francine

Représentés : CAMARA Nfaly par BEGIN Denis

Secrétaire : Monsieur BARGAS Xavier

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_38 - Indemnités des élus (En remplacement de la délibération 2020-23)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+1	19	0	0	0

Vu l'article L 2123.20 du CGCT, stipulant que le conseil municipal fixe les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, selon l'importance démographique de la commune.

Considérant que la population de la commune est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants et que

- L'indemnité de fonction du maire est de 51.6% du taux maximal de l'indice 1027 :
- L'indemnité de fonction d'un adjoint est de 19.8% du taux maximal de l'indice 1027

Considérant l'indemnité prévue pour deux conseillers municipaux délégués,
Considérant que l'enveloppe globale des indemnités Maire et Adjoints ne doit pas être dépassée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE, ainsi qu'il suit :

- le taux pour l'indemnité de fonction du **maire** à **45,6 %**, du taux maximal de l'indice 1027.
- le taux pour l'indemnité de fonction d'un **adjoint** à **18.3%** du taux maximal de l'indice 1027.
- le taux pour l'indemnité de fonction d'un **conseiller délégué** à **6%** du taux maximal de l'indice 1027

DIT que le montant de l'indemnité sera automatiquement révisé en cas d'augmentation du taux maximal de l'indice.

PRECISE que les indemnités seront versées au maire, adjoints et conseillers municipaux délégués dès la prise de fonction ou de l'arrêté de délégation selon tableau annexé

Annexe – Liste des bénéficiaires d'indemnités

NOM et Prénom	Nature de la délégation	% de l'indice terminal 1027	Date de l'arrêté de délégation
Martine BOULLIAT	Maire	45.6 %	24 mai 2020
Daniel DUSSAULX	1 ^{er} adjoint	18.3%	29 mai 2020
Sylviane LAVALLEE	2 ^{ème} adjointe	18.3 %	29 mai 2020
Jean-Michel COMBEAU	3 ^{ème} adjoint	18.3%	29 mai 2020
Isabelle LORENTZ	4 ^{ème} adjointe	18.3%	29 mai 2020
Francine THOMASETTE	Conseillère municipale déléguée	6 %	12 juin 2020
Marie-Odile NOEL	Conseillère municipale Déléguée	6 %	12 juin 2020

2020_39 - Budget général - Décision modificative

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+1	19	0	0	0

Suite à la demande d'avance de la société COLAS concernant le marché de réfection des trottoirs de la rue du général de gaulle , il convient de prendre une décision modificative pour permettre de rembourser l'avance une fois les travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte la décision modificative suivante :

- Recette d'ordre au 238-041 = +4721.87 €
- Dépense d'ordre au 2315.041 = + 4721.87 €

2020_40 - Gens du voyage

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec	Pour	Contre	Abstention	Non participant
----------------------	-------------------------	------	--------	------------	-----------------

	<i>pouvoir</i>				
18	18+1	19	0	0	0

Madame la Maire informe qu'à la suite du passage des gens du voyage en juin, elle a perçu la somme de 160 € correspondant à 8 familles ayant résidé une semaine sur la commune en date du 02 juillet 2020 et un montant de 180 € correspondant à 9 familles ayant résidées une semaine sur la commune en date du 09 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE Madame la Maire à émettre des titres de recettes sur la base d'une indemnisation fixée à 20 € par semaine et par foyer sur le budget général au compte 70878.

2020_41 - Emploi saisonnier

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+1	19	0	0	0

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 01 juillet au 31 août 2020;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Après en avoir délibéré , le conseil municipal

DECIDE d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois maximum en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de voirie, espace verts, bâtiments ;

Madame la Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2020_42 - Élections sénatoriales

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+1	19	0	0	0

Pour faire suite à l'élection des grands électeurs,

La liste conduite par Daniel DUSSAULX a été élue avec 19 voix

2020_43 - Budget forêts - Décisions modificatives

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+1	19	0	0	0

Après en avoir délibéré , le conseil municipal

ADOpte la décision modificative suivante :

- Dépense « compte 61524 Bois et forêts = +400 €
- Dépense « compte 022 Dépenses imprévues » = - 400 €

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits

La maire,